

Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 035 COMMUNE: GUICHEN (35126) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
6117	D	21/10/76	PT1	DGA	47° 59' 9" N	1° 44' 37" W	0.0 m	BRUZ/TOUR CELAR 0350070001	
Communes grevées : BRUZ(35047), GUICHEN(35126), LAILLE(35139), PONT-PEAN(35363),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
6116	D	22/11/74	PT2	DGA	47° 59' 9" N	1° 44' 37" W	0.0 m	BRUZ/TOUR CELAR 0350070001	
Communes grevées : BRUZ(35047), GUICHEN(35126), LAILLE(35139),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
6140	D	31/08/66	PT2LH	D35	48° 17' 17" N	1° 57' 33" W	0.0 m	SAINT-PERN/LES BUTTES DE Riant 0350130001	BAIN-DE-BRETAGNE/LE PRÉ DE LA 0350130004
Communes grevées : BAIN-DE-BRETAGNE(35012), GUICHEN(35126), PLECHATEL(35221),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D35	TDF-DO Ouest Pascal Le Beon	av de Belle Fontaine	35510	CESSON	02.99.28.70.65	02.99.28.71.69
DGA	Défense - Délégation Générale pour l'Armement M Guerrand	CEP/DT/Bureau des Fréquences 7-9 rue des Mathurins	92221	BAGNEUX CEDEX	01.46.19.69.05	01.46.19.69.07

Les informations fournies dans la base de données SERVITUDES, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfectures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.